

# FSU

# SNPES-PJJ

## Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

### REGION ILE DE FRANCE et OUTRE MER

#### Déclaration préliminaire du SNPES-PJJ-FSU Ile de France et Outre Mer Au CTPIR des 14 et 15 décembre 2009

*« Vous vaincrez mais vous ne convaincrez pas. Vous vaincrez parce que vous possédez une surabondance de force brutale, vous ne convaincrez pas parce que convaincre signifie persuader. Et pour persuader il vous faudrait avoir ce qui vous manque : la raison et le droit dans votre combat. »*

*Miguel UNAMUNO, philosophe espagnol (1864-1936)*

Pendant toute l'année 2009, relayant avec zèle les directives de l'A.C, la Direction interrégionale a réalisé les basses œuvres de démantèlement des services de la PJJ en Ile de France :

- Démantèlement et (ou) suppression des lieux d'hébergement (fermeture de foyers et de la quasi-totalité des UEHD)
- Démantèlement et (ou) suppression de C.A.E remplacés par des U.E.M.O ou des "antennes" avec suppression des postes de directeurs, et mutualisation des postes d'assistants de service social, de psychologues et d'agents administratifs,
- Suppression de postes d'administratif dans les D.D qui se traduit par une désorganisation et l'aggravation des conditions de travail des personnels,
- Mise en place de l'inter région avec la disparition de la région d'Outre Mer

Après plusieurs refus, la direction interrégionale IDF et OM s'est enfin résolue à convoquer un CTPIR les 14 et 15 décembre 2009.

Précédemment, à trois reprises, nous avons demandé la convocation d'un CTPIR pour permettre à l'ensemble des personnels de l'Ile de France d'être informé et de débattre des « restructuration/dégraissage ». Nous envisagions ce CTPIR comme un lieu d'expression et de défense des personnels, de leurs conditions et de leurs outils de travail qui faisaient jusqu'alors leurs preuves dans les prises en charges éducatives

Pendant toute cette année écoulée, la Direction Interrégionale a usé de manœuvres et de mauvaise foi pour refuser de répondre aux demandes, aux interpellations et aux questionnements des personnels sur ces projets.

La DIR, en relayant la "campagne de communication" de l'Administration Centrale devait soi-disant rétablir le dialogue social. Mais nous devons nous rendre à l'évidence, le positionnement actuel de la DIR démontre que ces "engagements" n'étaient qu'une manœuvre, une façon de digérer la "crise".

Cela a été particulièrement visible dans la façon dont les directions départementales ont continué à mener leurs projets sans consulter véritablement les personnels. (Une fois de plus les annonces ont eu valeur de décisions).

Nous avons fait le constat que l'ensemble des CTPD qui se sont tenus n'ont été que des parodies de consultation des personnels. A chaque fois les organisations syndicales se sont vues assignées le rôle de caution pour entériner les fermetures passées et à venir. Dans la totalité des cas, nous avons refusé ce rôle qui nous était imparti. L'administration a refusé toute discussion sur le fond et la forme des projets.

Aucun engagement n'a été pris sur le moratoire concernant les réformes que les organisations syndicales ont exigé. Pire, le cours du démantèlement des services et des agressions contre nos métiers se maintient.

Alors que les arrêtés de restructuration et de "changement de nom" déjà effectifs ne sont pas encore parus au Journal Officiel, déjà la deuxième étape de la destruction de nos outils éducatifs est largement engagée. A travers la mise en oeuvre à marche forcée de la circulaire sur les activités de jour, c'est le démantèlement des services d'insertion et la transformation des missions des services de milieu ouvert et d'hébergement qui sont programmés par la DIR

En ce qui concerne les départements et territoires d'Outre Mer, nous avons demandé que les spécificités de ces territoires soient prises en compte. La DIR a refusé un ordre du jour distinct. La politique de "recentralisation" à outrance menée actuellement par le gouvernement est exécutée sans état d'âme par la direction de la PJJ. Sa politique vis à vis des territoires et départements d'Outre Mer a des relents de néo colonialisme.

Lorsque le principe de la convocation d'un CPTIR fut enfin accepté par la DIR et une date fixée, le SNPES PJJ/FSU a voulu en faire un moment fort permettant que les personnels soient entendus.

Pour nous, les « restructurations/liquidations » de l'année 2009, ne devaient pas être inscrites au chapitre "pertes et profits".

Dans la dernière période nous avons fait le constat qu'aucun texte ni proposition de l'administration n'était modifiable, ni amendable lors d'un CTPIR.

Mais nous voulions, dans le cadre d'un CTPIR, à travers le témoignage des personnels, montrer les incohérences et les effets néfastes de cette politique sur les prises en charges des mineurs et de leurs familles ainsi que sur les conditions de travail des personnels.

Nous voulions aussi que puissent s'exprimer des témoignages sur la brutalité des méthodes employées par les directions lors des « démantèlements/liquidations » des services et des postes.

Nous avons reçu tardivement l'ordre du jour du CTPIR des 14 et 15 décembre 2009 ainsi que la totalité des documents. Dès que nous en avons pris connaissance, nous avons interpellé la DIR sur la répartition des temps de discussion entre les différents points qui ne nous paraissait pas pertinente.

Ainsi, le temps imparti sur les « restructurations/liquidations » déjà actées ne permettait pas un vrai débat sur leurs conséquences transformant une nouvelle fois le CTPIR en simple chambre d'enregistrement. Nous n'avons pas eu de réponse à nos premières demandes de modifications faites auprès de la DIR.

La délégation du SNPES s'est réunie le 10 décembre 2009 afin de préparer le CTPIR. La délégation a décidé de réitérer, par courrier, sa demande de modification de l'ordre du jour réclamant qu'un espace de discussion soit prévu sur les réorganisations envisagées pour l'avenir, et que les documents sur ces questions en possession de la DIR soient fournis, *"en lien avec la réunion du 8 décembre 2009 (rencontre multilatérale syndicats/administration sur les PAE 2010 des régions)"*. Nous faisons la même demande sur la restructuration à venir dans les départements et les territoires d'Outre Mer, ainsi que sur la réorganisation des directions territoriales et leurs conséquences pour nos collègues administratifs.

Le directeur interrégional nous a fait parvenir une réponse qui confirme, dans la forme et sur le fond, la poursuite de méthodes utilisées que nous avons constatées tout au long de cette année: une fin de non recevoir.

Arguant qu'un CTPIR sur les restructurations à venir était prévu fin janvier 2010, le directeur interrégional nous a fait part de son refus de modifier partiellement l'ordre du jour du CTPIR.

Or se reposeront les mêmes difficultés en janvier puisque c'est en ce moment que se prennent les décisions quant aux réorganisations de l'an prochain. Cela montre, une nouvelle fois la volonté de la DIR de refuser toute concertation pour mettre une nouvelle fois les personnels devant le fait accompli.

Nous faisons face au refus de tout dialogue et à la surenchère de la direction interrégionale celle-ci ne recherchant que la confrontation.

Et confirmant une attitude à laquelle elle nous a habitués depuis maintenant trop longtemps : systématiquement répondre négativement à toutes nos demandes et propositions, le directeur interrégional a refusé les quatre experts dont nous avons demandé l'intervention lors de ce CTPIR :

- Mesdames Joëlle Le Scraigne et Valérie Haudiquet qui devaient témoigner des conséquences de la restructuration des services administratifs,

- Madame Annie Hulmer qui devait intervenir sur les conséquences des restructurations dans les UEHD,.

- Monsieur Hamon, Juge des Enfants, membre de la direction de l'AFMJF (Association française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille) invité à intervenir pour le SNPES sur les conséquences des restructurations des services de la PJJ Ile de France (milieu ouvert, hébergement, insertion) et, à ce titre, mandaté par la direction de l'AFMJF.

Derrière ces refus se cache la volonté de la direction interrégionale Ile de France et Outre Mer de ne pas débattre des conséquences de sa politique de suppression des postes et des services (éducatifs et administratifs).

Une nouvelle fois, nous constatons qu'aucun espace de dialogue n'existe. L'administration nous proposant comme seule alternative, soit d'entériner ses décisions, soit de nous taire. Nous refusons de choisir entre ces deux extrêmes, nous appelons l'ensemble des personnels à débattre, à résister et à se mobiliser.

**Dès aujourd'hui, nous lançons un appel pour organiser un nouveau CTPIR avec l'ensemble des organisations syndicales, des personnels et des partenaires (magistrat, secteur habilité, conseils généraux....) durant lequel nous convierons l'administration à venir défendre ses positions.**

**Par ailleurs nous exigeons**

**- Le retrait de la note du 25 novembre 2009 sur la réduction des délais de prise en charge.**

**- Le retrait de l'ensemble des cahiers des charges et des circulaires et notamment celle sur les activités de jour.**

**- L'arrêt de la formation obligatoire.**

**- Le rétablissement d'un véritable dialogue social.**

En l'état, nous ne pouvons que constater l'absence d'un véritable dialogue social et pour ses raisons nous boycottons ce CTPIR et appelons les personnels à se mobiliser.